

Guy LALIN

Commissaire-enquêteur

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD-ARRONDISSEMENT D'AVESNES
COMMUNES DE GLAGEON ET TRELON

oooo

DOSSIER TA n° E17000054/59

oooo

ENQUETE PUBLIQUE
RELATIVE AU PROJET DE RENOUVELLEMENT ET EXTENSION DE
LA CARRIERE « Le Cailloit »

AUTORISATION DEMANDEE par la SAS Ets BOCAHUT

16 MAI 2017 – 15 JUIN 2017

PROCES-VERBAL DE SYNTHESE

21 JUIN 2017

Les différents points repris ci-dessous sont la synthèse des observations notées sur les registres d'enquête (Glageon et Trélon) ou ayant donné lieu à un dépôt de pièces ou de courriels y annexés, ainsi que de celles du commissaire-enquêteur. Chacune appelle de votre part des avis, compléments d'information et des réponses aussi précis que possible.

A- OBSERVATIONS THEMATIQUES :

Une grande partie des observations peuvent être regroupées par thèmes :

1. Les accès routiers :

Les riverains de la rue du Calvaire à Glageon ne supportent plus le passage des camions dans leur rue : bruit, poussière, vitesse excessive, risque d'accident... Ils demandent de mettre en œuvre un autre accès qui semble possible au sud de la carrière.

2. Les vibrations :

Dans le dossier se trouve un tableau montrant que les vibrations mesurées dans les dernières années sur la carrière actuelle respectent la réglementation en vigueur. Par contre rien ne permet de savoir ce qui se passera effectivement dans le secteur « Bel-air » avec une carrière qui va s'approcher à 175 m de la première maison, d'autant plus que les maisons sont construites sur la même veine de calcaire que celle que vous allez exploiter. Comment seront décidées les implantations de sismographes ; comment sera informé le public ; que se passe-t'il si les normes ne sont pas respectées ?

Dans les diverses pièces du dossier le nombre de tirs autorisés varie (10 par semaine, par mois, 60 par an ??)

En tout état de cause les riverains demandent qu'avant le début des travaux des constats de l'état des maisons soient faits par un professionnel du bâtiment accompagné d'un huissier.

3. La pollution atmosphérique (les poussières) :

L'incompréhension, voire l'irritation des riverains, provient notamment de la lecture du rapport Kalli'air (annexe 16) dans lequel les mesures ont été faites en juillet 2013, sans préciser ni l'objectif de ces mesures ni les conditions d'exploitation de la carrière à cette date et surtout avec un vent de nord-est qui n'est évidemment pas le vent dominant. On note d'ailleurs que lesdites mesures ne sont pas totalement satisfaisantes. Ceci jette la suspicion sur l'ensemble des conclusions relatives à la pollution atmosphérique.

Par ailleurs les riverains constatent des épisodes réguliers de dépôt de poussière chez eux et considèrent que ceci ne peut que s'aggraver alors que la carrière va se rapprocher à 200 m.

Le bâchage systématique des camions est également instamment réclamé.

Enfin, comme sur d'autres points, les riverains souhaitent être associés à la mise en place (jauge OWEN) du dispositif de mesure et à son suivi et évidemment aux actions qui seraient engagées en cas de dépassement des normes.

4. Le bruit :

La question principale est celle du bruit avant 7h du matin avec les rotations de camions et les chargements dès 5h et même des camions qui font la queue dès 4h. Il y a donc une forte demande pour retarder cette heure de démarrage d'activité. Les cris de lynx ne semblent pas plus probants que les bips !

Les riverains demandent un point zéro et à être associés au dispositif de suivi des mesures de bruit.

5. Le paysage :

Les riverains s'inquiètent du paysage qu'ils auront sous les yeux avec cette carrière qui va se trouver entre 200 et 300 m de chez eux alors qu'actuellement ils voient un paysage de bocage très agréable. Les images du dossier sont peu rassurantes et le merlon de 4 m laisse perplexe. Ils veulent également savoir l'usage qui sera fait par Bocahut de cet espace entre leur maison et le bord de carrière. Ils proposent notamment que le merlon soit repoussé au bord de la carrière afin de la masquer, soit de forme plus douce, s'adapte à la topographie des lieux et soit planté en harmonie avec le site.

Une étude plus fine est donc indispensable, à mener avec le PNRA et les riverains.

Pour ce qui est des remblais définitifs, carrière actuelle ou future, les riverains demandent de réaliser tout de suite les travaux de remise en état naturel sans attendre 30 ans.

6. L'hydraulique de surface :

Il s'agit ici de la gestion du Rieu des Hameaux. La nouvelle déviation est-elle absolument indispensable ? Faut-il le maintenir ou le rouvrir à l'air libre en lui redonnant son aspect naturel ou faut-il le buser pour le protéger des poussières et de l'eau de ruissellement éventuellement chargée ?

7. L'hydraulique souterraine :

C'est un point très important qui a suscité au moins deux contributions notables. Cela concerne les effets des rabattements de nappe sur ;

- Les divers milieux humides alentour à maintenir et la question des compensations.
- La ressource en eau potable et l'idée intéressante de récupérer les eaux d'exhaure pour l'eau potable.

Pour cette question vous voudrez bien répondre de façon détaillée aux notes 2 (M Danloux) et 5 (Noréade) ci-dessous.

On notera que ce point concerne l'ensemble des carrières de l'Avesnois.

8. La faune-la flore :

Peu d'observations sur ce point :

- Faire les travaux de terrassement en dehors des périodes de reproduction de certaines espèces,
- Pour la tonte utiliser plutôt des moutons que des caprins.
- Respect de la biodiversité

9. Autres points :

- La dévaluation des immeubles et une demande d'indemnisation des propriétaires
- Le manque de communication ; certaines personnes ont découvert le projet en mars 2017 après avoir acheté une maison...
- Pouvez-vous fournir un échéancier de fermeture de la carrière actuelle en lien avec le lancement de la nouvelle.

B- CONTRIBUTIONS :

Par ailleurs un certain nombre de contributions plus élaborées et qui vous ont été communiquées demandent de votre part une étude et des réponses sur les différents points évoqués ; il s'agit de :

1. Lettre et courriel de M Luc-Noel Drancourt du 14 juin
2. Lettre de Noréade du 15 juin
3. Note du collectif de Glageon (M Ribeaux) du 10 juin
4. Lettre de Trait d'union (M Collin) du 8 juin
5. Note de Nord-Nature (M Danloux) du 13 Juin
6. Courrier de M Gricourt du 15 Juin
7. Avis du PNRA du 15 juin

C- OBSERVATIONS OU CONTRIBUTIONS NE REQUERANT PAS DE COMMENTAIRES DU PETITIONNAIRE :

Il s'agit de :

1. La demande de prolongation de l'enquête
2. La demande d'organiser une réunion publique
3. Les compilations de documents divers et variés.

Le commissaire-enquêteur

Guy Lalin